

Classification des déchets :

Le tableau suivant permet de mieux comprendre les dénominations utilisées dans les cartes présentées sur le site du Conseil général du Haut-Rhin.

(«Déchets ménagers»)				
Ordures ménagères				Déchets occasionnels des ménages *
Ordures Ménagères Résiduelles («OMR»)	Ordures Ménagères collectées sélectivement («Collecte sélective»)			
Ordures ménagères résiduelles (ce qui va dans la poubelle après le tri séparatif)	<ul style="list-style-type: none"> - Verre - Cartons-cartonnettes; papiers d'emballage - Journaux Revues Mêlées - Imprimés Ecofolio - Emballages pour Liquides Alimentaires - Plastiques (bouteilles et flaconnage) - Acier issu de la collecte sélective - Aluminium issu de la collecte sélective 	Propres et secs		<ul style="list-style-type: none"> - Métaux (ferreux et non ferreux) - Huiles végétales - Huiles moteur - Piles - Batteries - Déchets Dangereux des Ménages - Gros Electro-Ménager froid - Gros Electro-Ménager hors froid - Petits appareils ménagers - Appareils Tubes Cathodiques - Tubes fluorescents - Amiante ciment - Déchets verts - Bois - Encombrants divers - Gravats seuls - Inertes - Vêtements - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux - Pneus - Autres
	<ul style="list-style-type: none"> - Biodéchets <p style="font-size: small; text-align: center;">(les tonnages présentés dans les cartes incluent les refus de tri)</p>			
<i>Collecte séparative</i>				

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter notre numéro vert :
0800.22.68.68